

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen
Tél. +33 (0) 2 35 88 62 00
Fax. +33 (0) 2 35 70 60 38
bsec@actheos.com

www.actheos.com

ASSOCIATION AXED

549 rue Herbeuse
76230 BOIS GUILLAUME

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Experts Comptables
Commissaire aux comptes

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

Paris
Rouen
Bordeaux
Le Havre
Saint-Brieuc
Rennes

ASSOCIATION AXED

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AXED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un déficit de l'exercice de 812 734 € et un total bilan de 25 637 470 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par le règlement ANC n°2019-04. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre association établis au 31 décembre 2024 annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôles des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen, le 09 octobre 2025

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



ASSOCIATION AXED

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

En application des dispositions des articles L. 313-25 et R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés des conventions suivantes, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés

Au cours de l'exercice 2024, en application des contrats de travail et en application de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, les rémunérations brutes suivantes ont été versées :

Fonction	Personne concernée	Rémunération brute 2024	Avantage en nature	Coût total employeur
Directeur Général Adjoint	PISSARELLO Sonia	74 837,14 €	3 253,32 €	122 852,89 €
Directeur Administratif et Financier	ALEXANDRE Maxime	31 603,56 €	1 591,86 €	51 209,50 €
Directeur Administratif et Financier	BOURRE Laurence	39 014,62 €	1 061,24 €	64 253,06 €
Directeur des Ressources Humaines	CHAPRON Karine	72 041,95 €	3 183,72 €	118 312,87 €
Directeur de Pôle Hébergement & soins	PONIN JEAN-DANIEL	63 905,37 €	2 981,16 €	104 439,18 €
Directeur de Pôle Enfance	VANDERBECKEN Corinne	17 021,07 €	3 183,84 €	26 283,38 €
Directeur de Pôle Accueil Médicalisé	LEBERQUIER Sandrine	27 015,43 €	0,00 €	44 322,03 €
Directrice du pôle travail accompagné & insertion	GAZDALLAH Nawel	58 790,75 €	0,00 €	93 159,62 €
Directeur de Pôle Habitat inclusif et vie sociale	PRIEUR Magali	60 490,35 €	3 183,72 €	98 808,30 €
Directeur H/F Accueil Médicalisé	LACAILLE Katty	44 212,75 €	0,00 €	73 317,93 €
Directeur Adjoint H/F FHE /Pôle Hébergement & soins	SAUNIER Delphine	51 436,76 €	0,00 €	81 229,00 €
Directeur Adjoint Pôle Enfance / Jeunesse	DE RIDDER Cédric	29 176,00 €	0,00 €	46 073,43 €

- Rémunérations des membres de la famille des dirigeants

Au cours de l'exercice écoulé, votre association a employé en qualité de salariée, Madame Yasmine GAZDALLAH, fille de Madame Nawel GAZDALLAH, Directrice des établissements ESAT Commercial, ESAT Médicosocial et Service d'Accompagnement à la Vie Professionnelle (S.A.V.P)

- Madame Yasmine GAZDALLAH a effectué des remplacements en contrat à durée déterminée au poste d'aide -soignante.
- La rémunération de Madame Yasmine GAZDALLAH correspond à un emploi réel effectif, et présente un caractère normal et conforme aux dispositions de la Convention collective.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés

Au cours de l'exercice 2024, en application des contrats de travail et en application de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, les rémunérations brutes suivantes ont été versées :

- ✓ Directeur général de l'association (Rémunération)

Au titre de l'exercice 2024, Monsieur Fabrice BARTHELEMY a perçu, pour sa fonction de Directeur Général de l'association AXED, une rémunération brute de 108 476 €, correspondant à 2,3 fois le plafond de la sécurité sociale.

Votre association a donc comptabilisé une charge de 194 310 €, charges sociales et fiscales incluses.

Rouen, le 9 octobre 2025

BASSE SEINE EXPERTISE COMPTABLE
Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



COMPTES ANNUELS ANNEXES AU RAPPORT

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 23/04/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement	369 500	242 239	127 261	0,50	168 189	0,63
. Frais de recherche et développement	95 596	46 303	49 292	0,19	54 589	0,20
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	45 242	42 380	2 862	0,01	6 847	0,03
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	2 089 384	7 910	2 081 474	8,12	2 083 766	7,81
. Constructions	18 768 560	10 109 011	8 659 549	33,78	6 532 732	24,49
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 781 216	4 405 342	1 375 874	5,37	1 306 724	4,90
. Autres immobilisations corporelles	3 796 822	2 523 297	1 273 526	4,97	1 134 954	4,25
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes	437 477		437 477	1,71	2 226 527	8,35
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	209 423	28 215	181 213	0,71	203 022	0,76
. Autres titres immobilisés	104 352		104 352	0,41	256 727	0,96
. Prêts	686 111		686 111	2,68	715 461	2,68
. Autres	39 490		39 490	0,15	39 223	0,15
TOTAL (I)	32 423 177	17 404 695	15 018 482	58,58	14 728 762	55,21
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	26 751		26 751	0,10	41 233	0,15
Avances et acomptes versés sur commandes	54 499		54 499	0,21	51 408	0,19
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 107 213	35 646	1 071 567	4,18	1 403 221	5,26
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	1 027 591	7 211	1 020 379	3,98	844 450	3,17
Valeurs mobilières de placement	5 191 562		5 191 562	20,25	3 032 105	11,36
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 167 745		3 167 745	12,36	6 496 563	24,35
Charges constatées d'avance	86 483		86 483	0,34	82 035	0,31
TOTAL (II)	10 661 845	42 857	10 618 988	41,42	11 951 016	44,79
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	43 085 022	17 447 553	25 637 470	100,00	26 679 778	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
. Fonds propres statutaires	comptes 102	5 986 463	23,35	5 986 463	22,44
. Fonds propres complémentaires		1 541 350	6,01	1 541 350	5,78
Fonds propres avec droit de reprise					
. Fonds statutaires					
. Fonds propres complémentaires		1 223 514	4,77	1 223 514	4,59
Ecart de réévaluation					
Réserves					
. Réserves statutaires ou contractuelles					
. Réserves pour projet de l'entité		4 267 960	16,65	4 067 960	15,25
. dont réserves sous gestion propre					
. Réserves des activités sociales et medico-sociales		1 475 639	5,76	1 919 759	7,20
. Autres		166 587	0,65	166 587	0,62
Report à nouveau		94 097	0,37	114 772	0,43
. dont report à nouveau sous gestion propre					
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales		-511 206	-1,98	-417 296	-1,55
Excédent ou déficit de l'exercice		-812 734	-3,16	-362 009	-1,35
. dont résultats sous gestion propre					
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales					
Situation nette (sous total)		13 431 670	52,39	14 241 101	53,38
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement		974 837	3,80	385 469	1,44
Provisions réglementées		266 677	1,04	269 295	1,01
TOTAL (I)		14 673 185	57,23	14 895 864	55,83
Comptes de liaison					
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés		636 730	2,48	1 249 354	4,68
TOTAL (II)		636 730	2,48	1 249 354	4,68
PROVISIONS					
Provisions pour risques		247 315	0,96	282 575	1,06
Provisions pour charges		301 946	1,18	382 916	1,44
TOTAL (III)		549 261	2,14	665 491	2,49
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 384 248	21,00	5 011 471	18,78
Emprunts et dettes financières diverses		20 650	0,08	25 524	0,10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		976 894	3,81	1 016 288	3,81
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		3 150 293	12,29	3 185 743	11,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		68 491	0,27	479 540	1,80
Autres dettes		59 423	0,23	52 379	0,20
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance		118 295	0,46	98 124	0,37
TOTAL (IV)		9 778 294	38,14	9 869 069	36,99
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		25 637 470	100,00	26 679 778	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Visa pour authentification
Basse Seine Expertise Comptable

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations		13 040		13 680		-640	-4,67
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens				214		-214	-100,00
- dont ventes de dons en nature							
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales							
- Ventes de prestations de services		1 990 597		1 947 202		43 395	2,23
- dont parrainages							
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		417 493		514 255		-96 762	-18,81
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		22 495 045		21 692 504		802 541	3,70
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels		39 407		76 733		-37 326	-48,63
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières				7 112		-7 112	-100,00
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		2 293 204		505 830		1 787 374	353,35
Utilisations des fonds dédiés		100 306		130 168		-29 862	-22,93
Autres produits		2 226 528		2 210 078		16 450	0,74
Total des produits d'exploitation (I)		29 575 621		27 097 777		2 477 844	9,14
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises				1 036		-1 036	-100,00
Variations stocks							
Autres achats et charges externes		7 656 967		6 808 060		848 907	12,47
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés		1 463 481		1 428 546		34 935	2,45
Salaires et traitements		13 024 234		12 764 992		259 242	2,03
Charges sociales		5 181 646		5 044 914		136 732	2,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 312 825		1 172 338		140 487	11,98
Dotations aux provisions		57 313		37 957		19 356	50,99
Reports en fonds dédiés		19 837		212 954		-193 117	-90,67
Autres charges		1 780 330		93 064		1 687 266	N/S
Total des charges d'exploitation (II)		30 496 632		27 563 861		2 932 771	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-921 011		-466 084		-454 927	-97,60
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		1 329		1 112		217	19,51
Autres intérêts et produits assimilés		119 533		101 550		17 983	17,71
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		6 552		706		5 846	828,05
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		7 324		79		7 245	N/S
Total des produits financiers (III)		134 739		103 448		31 291	30,25
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		28 215				28 215	N/S
Intérêts et charges assimilées		126 755		97 014		29 741	30,66
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		542		2 206		-1 664	-75,42

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)	155 512	99 220	56 292	56,73
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-20 773	4 228	-25 001	-591,31
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-941 784	-461 855	-479 929	-103,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	9 174	11 119	-1 945	-17,48
Sur opérations en capital	165 745	198 028	-32 283	-16,29
Reprises sur provisions et transferts de charges				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	174 919	209 147	-34 228	-16,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	39 606	886	38 720	N/S
Sur opérations en capital	2 039	30 952	-28 913	-93,40
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	4 225	77 463	-73 238	-94,54
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	45 870	109 301	-63 431	-58,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	129 050	99 846	29 204	29,25
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	29 885 279	27 410 372	2 474 907	9,03
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	30 698 013	27 772 381	2 925 632	10,53
EXCEDENT OU DEFICIT	-812 734	-362 009	-450 725	-124,50
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 637 470 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 812 734 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/09/2025 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'association AXED, anciennement dénommée ARRED, a réalisé une fusion absorption de l'Association Accueil Saint Aubin en date du 01/01/2023

Un litige prud'homal a trouvé naissance en 2023, comme indiqué en annexe des comptes annuels en 2023. Ce litige a été jugé en 2024 et les demandes salariales ont été déboutées ; Un appel a été constitué de la part du salarié. Aucune provision n'a été constituée, et la demande porte sur un montant de 49 987 €.

Un nouveau litige prud'homal s'est fait jour sur 2024. Au regard de la procédure, nous espérons obtenir gain de cause. De ce fait, aucune provision n'a été constatée et la demande dudit salarié porte sur 11 781 €.

L'AXED poursuit ses investissements dans le cadre du projet ESMS Numérique. Ce programme, destiné à doter les établissements d'un Dossier Usager Informatisé, représente une enveloppe globale de 685 k€ et devrait être pleinement opérationnel courant 2026. Le support qui a été retenu par la grappe est Netvie développé par Teranga.

Les travaux de rénovation d'envergure des infrastructures et locaux de l'ESAT ont été achevés et inaugurés le 11 octobre 2024. Partiellement financés par emprunt, ces travaux représentent près de 3 millions d'euros d'immobilisations nouvelles, dont la majorité est amortie par composants à compter de la date d'inauguration.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'AXED est une association de droit privé à but non lucratif, fondée en 1955 conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, et dont la déclaration a été publiée au Journal Officiel le 27 mai 1955.

L'AXED est une association de parents de personnes en situation de handicap, et d'amis partageant les mêmes valeurs. Créée à l'origine par des parents et des personnes proches pour des enfants déficients qui ne trouvaient pas de place à l'école, sa mission aujourd'hui est de proposer aux enfants et adultes en situation de handicap, différentes modalités d'accompagnement, dans le respect de leur choix. Elle est apolitique et non confessionnelle. Sa mission est aussi de représenter les personnes handicapées et leur famille.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 02 à 05 ans
Constructions	de 30 à 50 ans
Plomberie	De 10 à 50 ans
Electricité	De 15 à 25 ans
Menuiserie	De 15 à 35 ans
Agencement des constructions	De 5 à 25 ans
Matériel et détections alarme	De 5 à 10 ans
Matériel et outillage	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	De 4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 5 ans
Autre	De 2 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La provision a été basée sur un calcul des salariés ayant atteint l'âge de 50 ans et plus.

Le montant constatée en provision, au 31/12/2024, s'élève à une somme globale de 494 496 €

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	512 383		2046	510 337
Immobilisations corporelles	29 136 705	1 849 671	112 916	30 873 459
Immobilisations financières	1 220 986		181 605	1 039 381
TOTAL	30 870 074	1 849 671	296 567	32 423 177

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	242 833	45 915	206	288 542
Fonds commercial				-
Autres immobilisations incorporelles	39 925	3 985	1 530	42 380
TOTAL I	282 758	49 900	1 736	330 922
Terrains & Agencement terrains	5 618	2 292		7 910
Constructions & Installations générales, agencements	9 560 840	548 171		10 109 011
Installations techniques, matériel, outillages industriels	4 075 118	362 870	32 646	4 405 342
Autres immobilisations corporelles	2 210 425	350 851	37 979	2 523 297
TOTAL II	15 852 001	1 264 184	70 625	17 045 560
TOTAL GENERAL (I+II)	16 134 759	1 314 084	72 361	17 376 482

Etat des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières	352 200		15 465	19 794
Produits intermédiaires				
Autres approvisionnements	5 974	984		6 958
TOTAL	41 233	984	15 465	26 752

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	1 071 213	1 071 213	
Autres créances	1 027 591	1 027 591	
Charges constatées d'avance	86 483	86 483	
TOTAL	2 185 287	2 185 287	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations et immobilisations financières	1 954
Produits d'exploitation	5 612
Subventions/financements	148 109
Autres produits à recevoir	208 838
TOTAL	364 513

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	7 527 814				7 527 814
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	1 223 514				1 223 514
Dont générosité du public					-
Ecart de réévaluation					-
Dont générosité du public					-
Réserves	6 154 306	244 120			5 910 186
Dont générosité du public					-
Report à nouveau	24 712	20 675	-	-	94 097
RAN sous contrôle tiers financeurs	411 296	97 214	3 304		- 511 206
Dont générosité du public					-
Excédent ou déficit de l'exercice	362 009	362 009		812 734	- 812 734
Dont générosité du public					
Situation nette	14 241 101	0	3 304	812 734	13 431 671
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	385 469		589 368		974 837
Dont générosité du public					-
Provisions réglementées	269 295			2 618	266 677
Dont générosité du public					
TOTAL	14 895 865	-	592 672	815 352	14 673 185
TOTAL dont générosité du public					

Etat des provisions :

Etat des provisions	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provision réglementée :				
- Couverture du besoin en fonds	42 911			42 911
- Renouvellement des immobilis	39 266	-	2 618	36 648
- Plus-values réinvesties	26 377	-		26 377
- Réserves des plus-values nette	160 742	-	-	160 742
	269 296	-	2 618	266 678
Provision pour risque et charge :				
- Pour départ à la retraite	650 259	6 313	162 076	494 496
- Provision pour Litige	11 468		11 468	-
- Provision pour charges	-	51 000		51 000
- Fonds dédiés RTT	3 764			3 764
	665 491	57 313	173 544	549 260

Tableau de variation des fonds dédiés :

variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Utilisations			à la clôture de l'exercice	
		Report	Montant global	dont remboursements	montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
TOTAL	1 249 354	19 837	632 457		636 734	636 734

Utilisation dont 532 151€
réaffecté en subvention

Résultat 2024 par établissement :

Etablissements	Déficit	Excédent
MAS	199 014	
Foyer -FDV	85 299	
FAM S		89 306
FAM H	204 123	
IME	20 210	
SESSAD		37 134
SEAP	1 343	-
CEC		48 581
ESAT CO		153 224
Esat MS		117 837
MAS BG	738 576	
SAVS Bapeaume		55 174
SAVS D	37 553	
SAVP Bapeaume	11 620	
Foyer I' Etape	42 905	
Association		26 652
Total	1 340 643	527 909
Résultat Global	812 734	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	5 384 248	1 127 382	1109924	3146942
Dettes financières diverses	20 650	20 650		
Fournisseurs	976 894	976 894		
Dettes fiscales et sociales	3 150 293	3 150 293		
Dettes sur immobilisations	68 491	68 491		
Autres dettes	59 423	59 423		
Produits constatés d'avance	118 295	118 295		
TOTAL	9 778 294	5 521 428	1 109 924	3 146 942

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	15 596
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	288 406
Dettes fiscales et sociales	1 905 423
Autres dettes	3 238
TOTAL	2 212 663

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés ou reçues sont les suivants :

- Crédit Coopératif :
 - o Prêt 117776C (acquisition pôle santé SESSAD): Promesse affectation hypothécaire pour un montant de 700 000 Euros
 - o Prêt 162216C (financement travaux ESAT CO.) : Nantissement de compte pour un montant de 650 000 Euros
 - o Prêt 061121C : Garanties SOGAMA à hauteur de 61 250 Euros - Cautions de FGMOSS pour un montant de 3 675 Euros
 - o Prêt C711844 : Cautions de CEGC pour un montant de 91 482.56 Euros
- Caisse d'Epargne :
 - o Prêt 2214385 : Cautions personne morale pour un montant de 675 000 Euros du Département de la Seine Maritime
 - o Prêt 4793564 : Cautions de CEGC pour un montant de 13 080 Euros
 - o Prêt 4796288 : Garantie HCNR pour un montant de 96 535.71 Euros
- CIC : Nantissement de compte bancaire rémunéré 46 000 euros (montant garanti à l'origine dans la limite de créance restant due).

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite sont comptabilisés pour un montant de 494 496 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur un calcul des salariés ayant atteint l'âge de 50 ans et plus. D'autres parts, il a été tenu comptes :

- du salaire en fin de carrière
- des droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- de la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- du départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- de l'âge de départ à la retraite : 65 ans

De plus, un contrat de capitalisation a été signé, sur les exercices antérieurs, pour un placement évalué au 31/12/2024 à 104 352 €. Le montant placé étant comptabilisé en TIAP (compte 273XXX) ; des provisions complémentaires sont constatées annuellement, afin d'ajuster comptablement les placements opérés par les salariés.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 48 063€ TTC.

Effectif moyen :

ETP moyen tenant compte des salariés en CDI et CDD (y compris et remplacement) au 31 12 2024 :

Etablissement	ETP au 31/12/2024
MAS LA MAISON DE L'ARRED	88,28
AXED MAS Le beau Site	76,29
AXED FAM SOINS	18,59
AXED FAM HEBERGEMENT	31,8
FOYER L'ETAPE	23,55
AXED FOYER DE VIE Le Cerisier	33,08
SAVS DUMONT D'URVILLE	2,99
SAVS BAPEAUME	8,9
HI	3,6
SESSAD ENVOL SAINT JEAN	7,35
IME ENVOL ST JEAN	38,2
SEAP ENVOL SAINT JEAN	11,1
ESAT MS Les Ateliers du Cailly	2,22
SAVP BAPEAUME	1,74
TOTAL AXED	373,72

Autre information :

Au titre de l'exercice 2024, l'association AXED a isolé les dépenses dites de « frais de siège » des différents établissements. En pratique, les refacturations des établissements ont été comptabilisées par les comptes 791 au poste « Autres produits » et les charges correspondantes ont été isolées dans les comptes 6556 au poste « Autres charges ».

Ces frais de siège représentent un total de 1 682 705 euros.